

**CONSEIL MUNICIPAL DU 21 AVRIL 2026**  
**DELIBERATION N°2026-33**

Envoyé en préfecture le 23/04/2026  
Reçu en préfecture le 23/04/2026  
Publié le  
ID : 030-213000474-20260423-2633DEL-BF



Le 21 avril 2026 à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Bouillargues, convoqué le 8 avril 2026, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Marie-Pierre TRONC, Maire.

Le 21 avril 2026 à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Bouillargues, convoqué le 8 avril 2026, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Marie-Pierre TRONC, Maire.

**PRESENTS (28)** : Marie-Pierre TRONC, Dominique BERTHUOT, Frédérique VIALA, Julien DUMAS-LAIROLLE, Laurence PONS-REYNAUD, David BELTRAN, Michèle CHAMOUTON, Jean-Luc MEYRUEIS, Emmelyne GUARDADO, Jean-Paul FOSSEY, Sandrine CHAPUS, Patrick ASTIER, Elisabeth HUGUES, Cyril FELGEROLLES, Marie-Laure ETEVE, Philippe DAUMAS, Romain DUMAS, Delphine BOURGEAULT, Morgan NEPOTY, Muriel BORTOLLOTI, Cédric JOUBERT, Morgane DEPIERRE, Roger SEGUELA, Chrystelle MALLET, Aurélien CARDIN, Régine MARCHAND, Véronique CHRISTELLER, Kitaiha TOURE.

**ABSENTE AYANT DONNE PROCURATION (1)** : Hélène VALET-COMEYNE à Romain DUMAS.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Muriel BORTOLLOTI.

**BUDGET GENERAL : BUDGET PRIMITIF 2026**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2312-2,  
Vu la délibération n°7 du Conseil Municipal du 24 février 2026 prenant acte du débat d'orientation budgétaire 2026,  
Vu la délibération n°31 du Conseil Municipal du 21 avril 2026 décidant de l'affectation du résultat 2025 du budget général,

Vu l'avis favorable de la commission finances du 8 avril 2026,

Considérant que le budget primitif général 2026 s'équilibre à :

- Section de fonctionnement : **8 616 363,00 €**
- Section d'investissement : **6 049 577,43 €**

Entendu l'exposé du rapporteur, Emmelyne GUARDADO,

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DECIDE A LA MAJORITE**

**6 VOIX CONTRE**

**M. DUMAS, M. ASTIER, M. NEPOTY, Mme HUGUES, Mme GUARDADO, Mme CHRYSTELLER  
ne prennent pas part au vote**

**La procuration de Mme VALET-COMEYNE n'est également pas utilisée.**

- D'approuver le budget primitif du budget général 2026 tel que présenté par chapitre et joint à la présente délibération,
- D'autoriser Mme le Maire ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Marie-Pierre TRONC.



Certifié exécutoire par Mme le Maire, compte tenu de  
La réception en Préfecture le : 23/04/26  
Affiché/publié le : 23/04/26

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois, à compter de présente publication. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).